

Le Canada verse des pensions à des milliers d'hommes qui souffraient avant leur enrôlement de certains états qui se sont aggravés par suite de leur service outre-mer. Quand il s'est agi de recruter le contingent pour la guerre de Corée, on s'est évertué à atteindre l'effectif voulu, mais sans procurer les moyens voulus pour un bon examen médical, comme on l'avait constaté nettement au début de la seconde Grande Guerre. Je ne prétends pas que tous ceux qui touchent une pension du fait de maladies d'origine antérieure à l'enrôlement et aggravées au cours du service n'auraient pas dû être engagés. Évidemment, dans le cas de quelques-uns, il faut risquer le coup. Pourtant, un grand nombre d'entre eux n'auraient pas été acceptés dans l'armée canadienne au début de la seconde Grande Guerre, si l'on avait avisé aux moyens de leur faire subir un examen médical complet.

Si nous voulons accroître nos effectifs, comme le ministre nous l'a dit et comme nous devons nous y attendre, je l'exhorte à veiller à ce que toutes les formalités préliminaires soient remplies de la façon la plus satisfaisante possible.

Pour ce qui est du contingent pour la Corée, je sais que des centaines de ces hommes ont été réformés parce qu'ils n'avaient pas les normes physiques exigées, bien qu'ils eussent été acceptés au début.

Je me rends compte, je l'ai déjà signalé, qu'il appartient au Gouvernement d'appliquer les méthodes qu'il adopte afin d'assurer l'expansion prévue, et je n'ai aucunement l'intention de présenter même de contre-propositions ni de les faire valoir. Je crois que cela pourrait nuire à l'effort national. J'ai cependant l'intention de suggérer au ministre sur lequel pèse cette lourde responsabilité une ou deux idées qui pourront, je l'espère, lui être utiles.

Ce qui m'encourage à le faire, c'est que, ayant déjà suggéré certaines idées à la Chambre, je n'ai pu m'empêcher de constater, après un délai de quelques mois peut-être, qu'on les avait acceptées. Un des exemples les plus récents est la nomination d'un chef d'état-major général, mesure que j'ai préconisée avec une certaine énergie à la Chambre il y a près de deux ans. J'avais également signalé, je viens de le rappeler, que certaines de nos villes étaient en danger. J'ai aussi déploré qu'on ait laissé tomber la division féminine alors qu'on avait l'occasion de l'utiliser.

Voici qu'on est en train de donner suite à toutes ces propositions. Sans être assez naïf pour croire que j'ai été le seul à préconiser ces mesures ni que je suis seul à favoriser les projets que je vais exposer à l'avenir, je prends courage à la vue des résultats obtenus dans le passé.

[M. Pearkes.]

J'ai eu l'avantage d'être de passage dans l'État de Washington, les 25 et 26 janvier, soit quelques jours seulement avant l'ouverture de la session. Une occasion s'offrait et j'ai demandé au commandant de la brigade spéciale canadienne la permission de visiter nos troupes, afin de constater leur progrès, me rendre compte de leur efficacité, de voir où en était leur instruction. Le brigadier Rockingham m'a adressé une invitation très cordiale. J'ai été accueilli avec beaucoup d'égards par lui, son personnel et les chefs des diverses unités de Fort-Lewis.

Je tiens à affirmer, sans le moindre doute ni la moindre incertitude, qu'en la personne du commandant de cette brigade, le Canada a un chef en qui il peut avoir la plus grande confiance, un chef qui a l'appui d'un groupe de jeunes officiers d'état-major bien instruits dans l'art militaire, pleins de zèle et très consciencieux. Les commandants des cinq bataillons et des unités de soutien que j'ai vus ont beaucoup d'ascendant et d'aptitude au commandement. La population canadienne a là des unités qui représentent parfaitement la jeunesse canadienne, une jeunesse en bonne santé physique, intéressée à son travail, sur qui on peut compter pour faire de l'excellente besogne où qu'elle soit appelée finalement à servir.

Le Canada a lieu d'être fier de la brigade spéciale pour la Corée. A titre d'ancien combattant, je suis en mesure d'affirmer que ses membres font des progrès marqués dans leur instruction et qu'ils ont profité de toutes les chances qu'ils ont eues pour ne former ensemble qu'une seule famille unie, eux qui, avant de s'enrôler, avaient si peu d'intérêts en commun et qui ne venaient pas nécessairement d'aucune région particulière du Canada ni d'un même niveau social. Ils étaient avant tout des Canadiens animés de l'esprit d'aventure et déterminés à accomplir les tâches pour lesquelles ils étaient rémunérés par les contribuables canadiens.

Il y avait dans le même camp des troupes américaines à l'instruction. C'étaient des réservistes, ou plutôt des renforts, pour la deuxième division américaine. Ces réserves se composaient de soldats de la Garde nationale. Lorsque ces hommes ont quitté l'armée après la seconde Grande Guerre, ils ont consenti à laisser leurs noms sur la liste de la réserve, au cas où ils auraient l'occasion de suivre une certaine phase d'instruction comparable à celle qu'on donne à nos troupes de la réserve.

Ces remplaçants américains ont suivi pendant dix-huit jours un cours de perfectionnement très poussé, puis ils ont été envoyés directement en Corée, vu le besoin d'hommes.